

Faubourg Rivotte - Demande de transfert de domanialité

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite aux travaux de voirie, consécutifs au percement du tunnel sous la Citadelle, ayant entraîné la déviation d'une partie de la RN 57 (partie comprise entre le pont de chemin de fer sur l'Avenue Gaulard et la Porte Taillée), il est nécessaire de régulariser les mutations foncières au vu du nouveau tracé.

Dans le cadre de cet aménagement, une nouvelle redistribution des parcelles et du domaine public s'avère nécessaire pour une adaptation du site au projet d'ensemble et une répartition des modalités de gestion et d'entretien.

Pour cela, une procédure est engagée pour redéfinir le domaine public qui se déroulera ainsi :

- délibération du Conseil Municipal pour demande de passage du Domaine Public National au Domaine Public Communal

- enquête publique en vue du déclassement du Domaine Public Communal

- délibération du Conseil Municipal pour approuver ce déclassement

- redécoupage du parcellaire

- enquête publique en vue du classement de l'emprise des voies dans le Domaine Public Communal

- délibération du Conseil Municipal approuvant ce classement et demandant le transfert de gestion au profit de l'Etat d'une partie du Domaine Public Communal.

Il est donc proposé dans un premier temps, de formuler auprès de l'Etat une demande de transfert de domanialité du domaine public national au domaine public communal.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.